



LIBIN

ENTRE CIEL ET TERRE

Libin, le 14 mai 2019

ARRÊTE DE POLICE - CIRCULATION ROUTIERE

Le Collège,

Attendu qu'une course de côte du « Ry des Glands » est organisée à LIBIN par le C.M.P. CHINY A.S.B.L. (Mme RESTIAUX Fabienne – 0479/61.85.47 et Mr Guy LEJEUNE – 0473/25.04.55) le **samedi 1^{er} juin 2019** ;

Attendu que la course aura lieu sur la RN 40 à partir du quartier de Hamaide jusqu'à la limite du territoire communal de Libin avec la commune de Wellin au lieu-dit « Ry des Glands » ;

Attendu qu'il y a lieu de prendre les mesures qui s'imposent en vue d'éviter les accidents ;

Vu la nouvelle loi communale ;

Vu les lois et règlements concernant la police de roulage et de la circulation ;

Vu l'urgence ;

ARRETE :

Article 1 : La circulation est réglementée comme suit (voir plan en annexe) **du vendredi 31 mai 2019 à 12h00 au dimanche 2 juin 2019 à 12h00**.

La circulation est interdite sur la RN 40, à l'exception de la circulation strictement locale et des organisateurs

- à partir de la jonction avec la RN 40 « Les Boucats »,
- sur les voiries communales Hamaide venant du centre de Redu et de Sèchery.

La circulation est TOTALEMENT INTERDITE au-delà du carrefour de la voirie communale du lieu-dit « Hamaide » en direction de Wellin.

Article 2 : La déviation pour accéder à Wellin se fera par Tellin à partir du carrefour de la barrière de Transinne.

Article 3 : La signalisation et la déviation seront mises en place par le demandeur, telle qu'elle est imposée par l'A.M. du 07.05.1999, à l'exclusion de toute autre.

Article 4 : La signalisation qui n'est plus justifiée, devra être enlevée ou efficacement masquée.

Article 5 : Les infractions à la présente seront punies des peines prévues par la loi et les règlements relatifs à la police de roulage.

La Directrice générale,

E.DUYCK

Par le Collège,



La Bourgmestre,

A. LAFFUT

**Commune de
6890 Libin**

Rue du Commerce, 14

Tél. 061 26.08.10

Fax. 061 65.63.81

administration@libin.be

